

**9994/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 14 juin 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 14 juin 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** modifiant la décision (UE) 2015/116 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020

E 14089





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 juin 2019  
(OR. en)

9994/19

CDR 103

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: Décision du Conseil modifiant la décision (UE) 2015/116 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020

---

**DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**modifiant la décision (UE) 2015/116  
portant nomination des membres et suppléants  
du Comité des régions  
pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la demande du gouvernement estonien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier 2015, le Conseil a adopté la décision (UE) 2015/116<sup>1</sup> portant nomination, notamment, des membres et suppléants estoniens du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) M. Mihkel JUHKAMI (*Mayor of Rakvere City*) et M. Kurmet MÜÜRSEPP (*Member of Antsla Rural Municipality Council*) sont membres du Comité des régions depuis le 26 janvier 2015.
- (3) M. Rait PIHELGAS (*Mayor of Ambla Rural Municipality*) et M. Jan TREI (*Mayor of Viimsi Rural Municipality*) sont suppléants du Comité des régions depuis le 26 janvier 2015.
- (4) Par lettre datée du 4 juin 2019, le gouvernement estonien a informé le Conseil des changements intervenus concernant les fonctions de M. Mihkel JUHKAMI, M. Kurmet MÜÜRSEPP, M. Rait PIHELGAS et M. Jan TREI dans le cadre des mandats électoraux existants.
- (5) Il y a lieu de modifier la décision (UE) 2015/116 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

*Article premier*

À l'annexe I de la décision (UE) 2015/116, les mentions concernant M. Mihkel JUHKAMI et M. Kurmet MÜÜRSEPP sont remplacées comme suit:

"M. Mihkel JUHKAMI

*Chairman of Rakvere Town Council*

M. Kurmet MÜÜRSEPP

*Deputy Mayor of Antsla Rural Municipality".*

*Article 2*

À l'annexe II de la décision (UE) 2015/116, les mentions concernant M. Rait PIHELGAS et M. Jan TREI sont remplacées comme suit:

"M. Rait PIHELGAS

*Mayor of Järva Rural Municipality*

M. Jan TREI

*Member of Viimsi Rural Municipality Council".*

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---